

PÉRIODE DE PUBLICATION :  
CLIENT :  
SOURCE DE FINANCEMENT :  
TYPE :

**Du 04 au 25 Juillet 2023**  
ECOWAS Commission  
ECOWAS  
Manifestations d'intérêt

---

## **SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU MODELE TYPE DE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION (CPP) PETROLIERE DE LA CEDEAO.**

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), depuis sa création en 1975 a réalisé d'importantes avancées sur le plan de l'intégration et de la coopération. Toutefois, des défis importants persistent auxquels il convient d'apporter des réponses appropriées. L'un de ces défis est relatif à la sécurité énergétique et à l'utilisation efficiente des ressources énergétiques pour le développement économique de la région. En effet, l'espace CEDEAO regorge d'importantes potentialités énergétiques aussi bien fossiles que renouvelables qui sont non seulement inégalement réparties mais encore sous-exploitées. Ainsi, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), une étude a été réalisée en 2018 sur l'harmonisation des politiques pétrolières, lois, cadres réglementaires et institutionnels du secteur pétrolier en Afrique de l'Ouest. Cette étude a fait ressortir qu'une harmonisation régionale permettra de faire évoluer la réglementation en considérant les meilleures pratiques internationales et les enjeux actuels dans ce secteur (technologique, sécuritaire, environnemental, local content etc...).

Dans cette optique, la CEDEAO a démarré le processus d'harmonisation à travers l'élaboration d'un code pétrolier régional qui a été adopté par les Ministres en charge des hydrocarbures en novembre 2022. A la suite du code, il s'avère nécessaire de procéder à l'élaboration d'un modèle type de contrat de partage de production (CPP), principal type de contrat pétrolier utilisé dans la région.

2. L'objectif général de l'étude est d'élaborer un modèle type de contrat de partage de production pétrolière de la CEDEAO qui s'appuie sur les dispositions du code pétrolier régional de la CEDEAO et qui servira de référence aux Etats dans leurs relations contractuelles avec les opérateurs pétroliers. Le modèle de type de CPP devra aborder tous les aspects contractuels liés à la recherche et exploitation des hydrocarbures, notamment de manière non exhaustive, les rubriques traitant du périmètre d'exploitation et la durée du contrat, des droits et obligations du contractant et de l'Etat, des programmes de travaux, de l'évaluation des découvertes commerciales, de l'enlèvement et la valorisation des hydrocarbures, du contenu local (biens et services locaux, formation), de l'abandon et la protection de l'environnement etc.

3. Les missions du consultant s'articuleront autour des tâches ci-après :

- Collecte de données dans les Etats membres de la CEDEAO afin de recueillir l'ensemble de la documentation existante relative au contrat de partage de production en application. Le consultant devra également recueillir la documentation relative au contrat de partage de production en application dans d'autres pays producteurs de pétrole du continent (hors région CEDEAO) et dans le monde.
- Analyse croisée de la documentation recueillie afin de comparer le contenu des contrats de partage de production dans l'espace CEDEAO. Il s'agira d'identifier les principaux points de convergence ainsi que les dispositions à adapter en fonction du code pétrolier. Le consultant

devra aussi faire ressortir les meilleures dispositions tirées des codes pétroliers) à travers le monde et qui pourraient apporter une plus-value au modèle de CPP type de la CEDEAO.

- Elaboration du modèle type de contrat de partage de production : sur la base des conclusions de l'analyse croisée des CPP collectés, le consultant élaborera le modèle type de CPP de la CEDEAO en s'appuyant sur les dispositions du code pétrolier régional de la CEDEAO.

4. Les principaux résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- La documentation pertinente relative au CPP est collectée ;
- Un examen approfondi des CPP en application dans les Etats membres de la CEDEAO est réalisée ;
- Un projet de modèle type de CPP de la CEDEAO est élaboré.

5. L'étude sera réalisée par un consultant qui répondra au profil ci-après :

- Il doit être titulaire d'au moins un Master en ingénierie pétrolière, ou droit pétrolier ou tout domaine connexe avec une spécialisation en réglementation pétrolière ;
- Il doit justifier d'au moins 10 années d'expérience dans l'élaboration des cadres contractuels et légaux organisant le secteur pétrolier ainsi que la mise en œuvre de réformes juridiques au sein d'une compagnie pétrolière internationale ou nationale d'un cabinet ou d'un gouvernement ;
- Il doit avoir participé à deux (2) expériences similaires en lien avec les contacts pétroliers durant les 10 dernières années, une expérience prouvée en négociation de contrats pétroliers serait un atout ;
- Il doit avoir une bonne compréhension des activités de recherche, d'exploitation et de valorisation des hydrocarbures, ainsi qu'une connaissance des textes réglementaires et la législation internationale en la matière ;
- Il doit avoir une bonne maîtrise du secteur des hydrocarbures dans l'espace CEDEAO ;
- Il doit disposer d'une bonne capacité de synthèse et de rédaction et avoir des aptitudes avérées à la préparation et la présentation de document technique ;
- Il doit avoir une maîtrise parfaite du français ou de l'anglais et une connaissance appropriée de l'autre langue.

**NB :** Le consultant pourra s'adjoindre une personne ressource pour la phase de collecte de données et l'analyse croisée de la documentation recueillie.

6. La mission devra être réalisée dans un délai de **six (6) mois** à compter de la réunion de démarrage jusqu'à la validation du rapport final.

Le consultant devra proposer une note conceptuelle présentant sa compréhension des TDR et son approche méthodologique cadrant avec les objectifs et résultats attendus de l'étude ainsi qu'un calendrier détaillé de travail.

7. Le consultant devra transmettre les livrables suivant :

- Un rapport de démarrage présentant le plan de travail et rappelant la méthodologie du consultant ainsi que le calendrier actualisé de réalisation de l'étude. Ce rapport fera l'objet d'approbation par la CEDEAO.
- Un rapport provisoire présentant les conclusions de l'examen approfondi des CPP en application et le projet de modèle type de CPP de la CEDEAO. Ce rapport sera approuvé au cours d'un atelier régional organisé par la CEDEAO.

- Un rapport final intégrant les commentaires et observations de l'atelier de validation et présentant la version finale du modèle type de CPP de la CEDEAO. Ce rapport sera approuvé par la CEDEAO.

**NB :** L'organisation de l'atelier de validation du rapport provisoire sera à la charge de la CEDEAO. Toutefois, le consultant devra prévoir dans son offre les frais relatifs à sa participation à cet atelier. L'atelier se déroulera pendant trois (3) ou (4) jours.

8. La Commission de la CEDEAO voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article 118 du Code des marchés de la CEDEAO portant « Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires », qui fournit des informations sur les pratiques de fraude ou de corruption en matière de concurrence ou d'exécution de contrats. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts liés à la présente mission conformément à l'article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO.

9. Le recrutement du consultant se fera conformément aux critères de Sélection de consultant individuel énoncés dans les Directrices relatives aux Consultants. Le candidat avec la note qualificative la plus élevée devra soumettre une proposition technique et financière.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division Passation des marchés au courriel indiquée ci-dessous pendant les heures ouvrables, c'est-à-dire du lundi au vendredi, de 9h à 17h00 (GMT +1).

Email : [procurement@ecowas.int](mailto:procurement@ecowas.int) , avec en copie: [ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int), [jumoren@ecowas.int](mailto:jumoren@ecowas.int), [akoumoin@ecowas.int](mailto:akoumoin@ecowas.int), [bdabire@ecowas.int](mailto:bdabire@ecowas.int)

10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises en ligne aux adresses listées ci-dessus ou sous plis scellés portant clairement les inscriptions « SÉLECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU MODULE TYPE DE CONTRAT DE PARTAGE DE PRODUCTION (CPP) PETROLIERE DE LA CEDEAO» à l'adresse ci-dessus indiquée **au plus tard le Mardi 25 Juillet 2023 à 11h00 (Heure du Nigeria, GMT+1).**

11. L'urne de réception des appels d'offres de la CEDEAO est placée dans le bureau de la Division Passation des marchés située à la Direction de l'Administration et des Services Généraux, au 1er étage de la Commission de la CEDEAO sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.

Veillez noter que les soumissions par voie électronique sont aussi acceptées et doivent être transmises aux adresses emails ci-dessus mentionnées.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de la CEDEAO. <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowas-procurement>

**Commissaire, Administration Générale et Conférence.**